



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2016**

Le Conseil Communal de Roche s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 mai 2016 et a pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 47/16 relatif à une demande de crédit concernant le financement de la part privée communale aux travaux d'équipement du PPA du Grand-Cerclat.**

Le préavis 47/16 est accepté à la majorité; 3 avis contraires et 10 abstentions.

- **Préavis n° 48/16 relatif à la constitution d'une restriction de droit public à la propriété sur la parcelle N° 323.**

Le préavis 48/16 est accepté à l'unanimité.

- **Préavis n° 49/16 relatif à la vente d'une surface de 308 m² à détacher de la parcelle N° 346.**

Le préavis 49/16 est accepté à l'unanimité.

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président



La secrétaire

Art. 110 de la LEDP – La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Art. 145 de la LC – Les décisions prises par le Conseil Communal peuvent faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Affiché au pilier public, le 20 mai 2016.



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2016**

Dans sa séance du mercredi 18 mai 2016, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

Préavis n° 47/16 relatif à une demande de crédit concernant le financement de la part privée communale aux travaux d'équipement du PPA du Grand-Cerclet.

- Vu** le préavis n° 47/16 relatif à une demande de crédit concernant le financement de la part privée communale aux travaux d'équipement du PPA du Grand-Cerclet;
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à clôturer le tableau de répartition des coûts du PPA, selon la synthèse annexée, le montant total à charge de la commune étant de CHF 2'263'152.80 (TTC), dont à déduire les acomptes déjà versés, de CHF 1'034'974.80 (acompte lors de la vente de 2007) et de CHF 407'520.00 (acompte "préavis Vers-la-Gare");
2. d'annuler les conclusions telles qu'amendées du préavis 07/2012;
3. d'autoriser la Municipalité à payer sa participation aux travaux de base et complémentaires pour un solde final de CHF 820'658.00 (TTC);
4. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante;
5. d'amortir ces travaux en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve "travaux".

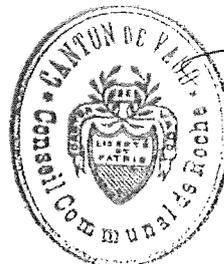
Le préavis 47/16 est accepté à la majorité; 3 avis contraires et 10 abstentions.

Roche, le 19 mai 2016.

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

J. Cupelle



La secrétaire

Roclet



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2016**

Dans sa séance du mercredi 18 mai 2016, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

Préavis n° 48/16 relatif à la constitution d'une restriction de droit public à la propriété sur la parcelle N° 323.

- Vu** le préavis n° 48/16 relatif à la constitution d'une restriction de droit public à la propriété sur la parcelle N° 323.
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à constituer une restriction de droit public à la propriété sur la parcelle N° 323, propriété de la commune, d'une surface de 247 m², selon plan du géomètre du 15 mars 2016;
2. d'autoriser la Municipalité à constituer cette servitude en échange d'un montant de CHF 100.-/m², soit un total de CHF 24'700.-, dont s'acquittera la société Berisha S.A., constructions métalliques, domiciliée route des Vernes à Roche.
3. d'affecter ce montant au fonds de réserve "Domaines et Bâtiments".

Le préavis 48/16 est accepté à l'unanimité.

Roche, le 19 mai 2016.

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président



La secrétaire



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2016**

Dans sa séance du mercredi 18 mai 2016, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

Préavis n° 49/16 relatif à la vente d'une surface de 308 m² à détacher de la parcelle N° 346.

- Vu** le préavis n° 49/16 relatif à la vente d'une surface de 308 m² à détacher de la parcelle N° 346;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la SOCIR, Société coopérative immobilière de Roche, une surface de 308 m² à détacher de la parcelle N° 346, propriété communale, et à constituer en parcelle indépendante;
2. de fixer le prix de vente à CHF 100.-/m², les frais, émoluments et autres droits à s'acquitter étant à charge de l'acquéreur, soit un total de CHF 30'800.-
3. d'affecter le montant de la vente au fonds de réserve "Domaines et Bâtiments".

Le préavis 49/16 est accepté à l'unanimité.

Roche, le 19 mai 2016.

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

J. Cupell



La secrétaire

Rebel